

FORMULAIRE H

ACCUSÉ DE RÉCEPTION ADRESSÉ PAR L'ENTITÉ REQUISE TERRITORIALEMENT COMPÉTENTE À L'ENTITÉ D'ORIGINE
(Article 10, paragraphe 4, du règlement (UE) 2020/1784 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2020 relatif à la signification et à la notification dans les États membres des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale (signification ou notification des actes) ⁽¹⁾)

Le présent accusé de réception devrait être envoyé au moyen du système informatique décentralisé ou par un autre moyen dans les meilleurs délais après la réception de l'acte et, en tout état de cause, dans un délai de sept jours à compter de la réception de l'acte ⁽²⁾,

Numéro de référence de l'entité d'origine:

Numéro de référence de l'entité requise:

Destinataire:

DATE DE RÉCEPTION:

Fait à:

Date:

Signature et/ou cachet ou signature électronique et/ou cachet électronique:

⁽¹⁾JO L 405 du 2.12.2020, p. 40.

⁽²⁾L'obligation d'envoyer l'accusé de réception au moyen du système informatique décentralisé n'est applicable qu'à partir de la date d'application dudit système, conformément à l'article 37, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1784